



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-huitième session

Rome (Italie), 17-20 septembre 2018

EUR/RC68(1)

18 septembre 2018

180674

ORIGINAL : ANGLAIS

Décision

Cadre commun de suivi dans le contexte de la Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en se basant sur Santé 2020, la politique européenne de la santé et du bien-être

Le Comité régional,

Ayant examiné le document EUR/RC68/10 Rev.1, qui contient l'ensemble d'indicateurs proposé pour le cadre commun de suivi (CCS) au titre des objectifs de développement durable (ODD), de Santé 2020 et du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, après consultation avec les États membres ;

1. DÉCIDE d'adopter l'ensemble d'indicateurs proposé dans le document EUR/RC68/10 Rev.1 pour le CCS au titre des ODD, de Santé 2020 et du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, qui s'inspire des indicateurs déjà adoptés pour chacun de ces trois cadres et est aligné sur le Treizième Programme général de travail, et de faire rapport régulièrement au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe sur les indicateurs du CCS ;

2. CONVIENT que le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe doit appliquer le cadre de suivi proposé, tel que décrit dans le document EUR/RC68/10 Rev.1, en collectant, en analysant et en diffusant systématiquement des informations sur les progrès accomplis eu égard à l'ensemble d'indicateurs commun dans ses publications régulières.

= = =